

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE BALLAIGUES
DU 2 NOVEMBRE 2015**

L'appel nominal indique la présence de 25 conseillères et conseillers. Les noms et prénoms des conseillères et conseillers présents figurent sur le livre nominatif des présences tenu par les scrutateurs. Le quorum réglementaire étant atteint, **M. Jean-François Faivre**, Président, ouvre la séance à 20h15, en implorant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour comme suit, est adopté :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2015
2. Communications de la Municipalité
3. Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal concernant la vente de 237 actions de la Société des Auto-transports de la Vallée de l'Orbe à Orbe
4. Présentation du budget 2016
5. Propositions individuelles et divers

1. Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2015

M Pierre-Luc Maillefer souhaite que son intervention, à la page 3, soit rédigée comme suit :
« Il tient à préciser que cette proposition d'augmenter la rémunération du syndic dépasse le cadre des qualités intrinsèques et reconnues à notre Syndic actuel. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec cette modification

2. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Raphaël Darbellay donne les informations suivantes :

EVAM - Accueil de 75 requérants d'asile à Jura-Rosalý

Le 9 novembre prochain, la population de Ballaigues sera augmentée de 75 personnes. En effet, l'EVAM a informé le Syndic à la fin du mois de septembre, l'arrivée de 75 requérants d'asile à Jura-Rosalý à Ballaigues. La location de Jura-Rosalý est une affaire privée, de laquelle la Municipalité ne peut qu'en prendre acte. Cependant, le Syndic a posé une condition. Il a demandé un embargo total sur l'information jusqu'au 3 novembre, au lendemain de la séance du Conseil, qui doit être le premier informé directement et non par voie de presse. Malheureusement, cette condition n'a pas été respectée par la Fondation Grain de Blé, qui a communiqué via « Christianisme Aujourd'hui ». Bien évidemment que la presse s'est emparée de cette information.

La population sera constituée essentiellement de personnes originaires de Syrie, d'Afghanistan et d'Irak. Il s'agira en majeure partie de familles avec des enfants (pas ou plus en âge de scolarité) ainsi que des personnes seules.

Cette structure sera encadrée par : 1 surveillant en permanence H24, 1 intendant, 1 assistant social, 2 animateurs, 1 secrétaire réception-administratif, 1 permanence médicale, 4 personnes à la cuisine ainsi qu'un comité de bénévoles locaux est souhaité pour accompagner ces requérants.

La durée de cet accueil est prévue du 9 novembre au 30 avril 2016. Ensuite, l'activité de Jura-Rosaly reprendra son cours normal. Un point de situation se fera pour déterminer si l'opération sera reconduite ou non ou si, comme le souhaite l'EVAM, une location à l'année pourrait être envisagée.

Une conférence de presse est organisée au CeVi, jeudi matin à 10h, en présence de l'EVAM, du directeur de la Fondation Grain de Blé ainsi que du Syndic.

Péréquation - Facture sociale - Réforme policière

Pour 2016, le décompte qui nous est parvenu du canton se compose comme suit :

Revenus d'impôts :	CHF 6'586'806.-
Facture sociale :	CHF 2'755'853.-
Péréquation :	CHF 1'303'853.-
Réforme policière :	CHF 198'706.-
Total :	CHF 4'257'798.-
Solde à disposition :	CHF 2'329'008.-

Il faut encore déduire, du solde ci-dessus, les dépenses liées aux : écoles, transports, pompiers, protection civile, ARAS-FAJE, AVASAD et organismes régionaux. Le total de ces dépenses représente **CHF 750'000.-**. Le montant réel qui est à disposition de la Municipalité pour faire tourner la commune s'élève à **CHF 1'579'000.-**.

Éoliennes

Le mat de mesure du vent des Cernys est actuellement en cours de montage (hauteur 100m). Le dossier est enfin de retour de l'examen préalable du canton. Cela aura pris 11 mois et demi alors que la loi prévoit une durée de 3 mois pour les affaires normales et 6 mois pour celles qui sont compliquées. La synthèse comporte 45 pages de commentaires avec notamment la demande de fournir deux études, la première sur l'impact sur les papillons et la deuxième sur l'impact sur les fourmis. La mise à l'enquête publique sera vraisemblablement faite en début d'année (fin janvier-début février). Suivront, la levée des oppositions avec un avocat, l'établissement du préavis et sa présentation au Conseil, suivi du débat et de la votation et ceci pour les trois communes concernées. Ensuite, il y aura les inévitables recours aux instances juridiques TC et TF. Parallèlement, se tiendront diverses séances d'information à la population ainsi qu'aux associations concernées. L'opportunité d'une prise de participation de la commune dans le capital action de la société fera l'objet d'une réflexion et sera le cas échéant soumise au Conseil.

M. le Municipal Thomas Maillefer prend la parole afin de répondre à quelques questions posées lors de la dernière séance et ajoute deux autres informations :

Question de Mme Sonia Guedat

Le panneau à la rue du Vieux-Collège sera remis en place dès que possible.

Question de M. Renato Salvi

Quant à l'éclairage de la ruelle menant au CeVi, quelques caprices du signal électrique sont certainement à l'origine de l'absence partielle d'éclairage. Un projet de remplacement par des candélabres standards est prévu au budget 2016.

Sécurisation de la route des Planches

À la sortie du préau de l'école, deux gendarmes couchés seront installés dès leur livraison d'ici mi-novembre afin de ralentir le trafic sur le tronçon. Ces éléments seront amovibles et pourront donc être retirés en hiver pour faciliter le passage de la lame.

Travaux Grand-Rue

Il reste diverses finitions à effectuer notamment le long de la route ainsi que les alentours de la fontaine ronde débuteront mi-novembre avec une équipe de l'entreprise Grisoni & Zaugg.

Suite aux constatations de « bosses » sur toute la longueur de la route (depuis l'entrée du village jusqu'à Fontanasson), une expertise a été demandée à un bureau d'ingénieurs spécialisé dans ce domaine. Il en ressort une non-conformité de la planéité suite aux mesures effectuées. Ce rapport a été transmis à l'entreprise Grisoni & Zaugg pour prise de position de leur part. Nous ne pouvons exclure une remise à niveau de tout le tapis (rabotage et nouveau revêtement). De ce fait, les travaux de marquage sont mis en attente.

M. le Syndic Raphaël Darbellay reprend la parole et demande, aux conseillers, de bien vouloir faire un bon accueil aux requérants d'asile. Les autorités ont été élues pour résoudre les problèmes et non pour les fabriquer.

3. Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal concernant la vente de 237 actions de la Société des Auto-transports de la Vallée de l'Orbe à Orbe

M. Daniel Bourgeois donne lecture du préavis.

...

M. Raymond Durussel souligne le fait qu'il n'est pas possible de comparer un dividende avec un patrimoine. Selon lui, cela n'a aucun sens de dire qu'il faut 35 ans de dividende pour arriver à CHF 33'180.-. Cependant ; il pense que ce n'est pas une mauvaise affaire et que la Municipalité peut se permettre de le faire.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond que le conseil d'administration n'a jamais pu obtenir la valeur de ces actions. Ce n'est pas la société qui a été vendue mais il s'agit d'un actionnaire qui a vendu ses actions à un autre actionnaire. Donc ce dernier les vend au prix qu'il désire. Selon son évaluation, c'est dans la zone des CHF 140.00 à CHF 150.00. De plus, il ajoute que ce n'est pas pour se faire de l'argent si la Commune vend ces actions. À voir si cette somme va être réinvestie, par exemple, dans d'autres actions.

M. Daniel Bourgeois précise que la Commission a souhaité d'allouer les CHF 33'180.- au ménage communal car elle ne voulait pas donner des directives et laisse donc le soin à la Municipalité d'utiliser cette somme à bon escient.

En conclusion, la Commission demande au Conseil Communal :

- d'autoriser la Municipalité à céder à la Société Helvetia Environnement Holding SA à Genève, 237 actions de la société Auto-Transports de la Vallée de l'Orbe pour un montant total de CHF 33'180.-
- de décharger la Commission de son mandat

Les conclusions sont adoptées par 24 voix, avec une abstention et sans avis contraire.

4. Présentation du budget 2016

M. le Syndic Raphaël Darbellay donne lecture du projet de budget.

...

Revenus : CHF 8'358'189.00
Charges : CHF 8'314'149.00
Excédant de revenus : CHF 44'040.00

La Commission des finances rapportera sur ce budget.

5. Propositions individuelles et divers

Mme Sylvia Erbeau prend la parole pour rapporter sur la séance de l'AscoVaBaNo qui a eu lieu le 20 septembre dernier. Le projet de budget 2016 a été voté à l'unanimité, à la hauteur de CHF 2'500'000.-. Actuellement, il y a 134 élèves de Ballaigues qui sont scolarisés. Ce qui représente un coût d'environ CHF 500'000.- (transports et frais) pour la Commune. Il y a une rétrocession d'environ CHF 75'000.- des locations des salles de gym ainsi que des classes. Elle ajoute qu'un préavis a été émis concernant le mobilier du 4^{ème} étage du collège de Vallorbe. Celui-ci est en étude par la Commission.

M. Pierre-Luc Maillefer demande si la Municipalité va fournir un calendrier des travaux du restaurant de la Croix-d'Or et si une solution provisoire est prévue pour maintenir l'établissement public au village. Il pense que deux établissements publics seraient favorables. De plus, il questionne la Municipalité sur le type d'hôtellerie qu'elle proposerait (restaurant, café, chambres, etc..).

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond qu'il peut apporter une réponse pour la partie stratégique. Il annonce que M. Recordon, tenancier actuel, prendra sa retraite au plus tard en septembre 2017. La Municipalité a actionné un bureau d'architecte pour faire une étude de faisabilité (projets, variantes). L'idée de la Municipalité est de maintenir une petite infrastructure hôtelière à Ballaigues. En effet, il n'est plus possible d'offrir des chambres bon marché telles qu'elles sont aujourd'hui et il faudra s'adapter au standard actuel. Pour ce qui est de la partie du café-restaurant, l'accès aux toilettes n'est plus conforme. Il faudra revoir tout l'aménagement intérieur du bâtiment sans toucher à son enveloppe car le SIPAL veille aux exigences. Ensuite, le Conseil sera aussi sollicité quant à son souhait et sa vision des choses. Si la commune possède deux établissements, ceux-ci seront en concurrence. Pour terminer, lorsque M. Recordon quittera l'établissement, la fermeture devra être la plus brève possible. Selon lui, il sera difficile de mettre en place une solution provisoire. Une alternative avait été proposée dans le cadre de l'étude de réhabilitation de la Poste. C'était d'y créer un café-restaurant mais la Municipalité estime que, pour la vie au cœur du village, la place de la Croix-d'Or est la mieux adaptée.

M. Pierre-Luc Maillefer prend la parole au sujet des fenêtres de l'avent du mois de décembre. Il informe que cette année, trois de ces soirées seront agrémentées par des contes. De plus, la Commission culturelle a pensé qu'il pouvait être convivial que les dames de la commission s'occupent de décorer la fenêtre du 7 décembre au CeVi, puisque l'assemblée de commune aura lieu à cette date.

M. Christian Bechler demande à la Municipalité si une mise au concours est prévue pour le restaurant de la Croix-d'Or.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond que bien évidemment une mise au concours sera prévue. Au vu de l'importance des travaux, cela devra passer par le marché public. Pour le moment, la Municipalité a simplement demandé une étude de faisabilité et ensuite elle pourra établir un cahier des charges à l'intention du concours.

M. Nathanaël Bourgeois remercie le Municipal de la voirie pour avoir donné les ordres de changer la poubelle devant la Poste.

M. le Président Jean-François Faivre rappelle quelques dates :

Lundi 7 décembre à 20h15 : assemblée de commune

Dimanche 28 février : élections communales et votations fédérales

Jeudi 26 mai à 19h30 : assermentation et installations des nouvelles autorités 2016-2021

Samedi 18 juin : course de fin de législature

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance sans contre-appel, à 21h18.

La prochaine séance du Conseil est fixée au vendredi 4 décembre 2015 à 19h30, au Cevi.

Etaient absents et excusés : Mme et MM. Christine Jaccard, Christian Nyffenegger, Valentin Santschi, Michel Neri, Eric Jeanneret, Frédéric Santschi, Sébastien Bourgeois et Sylvain Belin.

Ballaigues, le 3 novembre 2015.

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-François Faivre

Rachel Loeffler